



Novembre 2020

Taux de dépistage du diabète

AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Qu'est-ce que le diabète?

Le diabète est une maladie chronique qui empêche le corps de contrôler la glycémie (taux de sucre dans le sang).

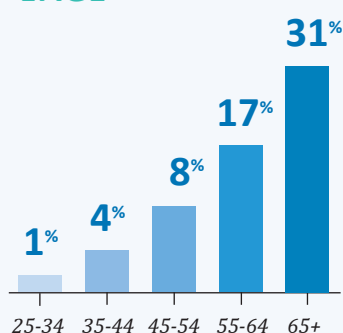


EN 2016,
10%

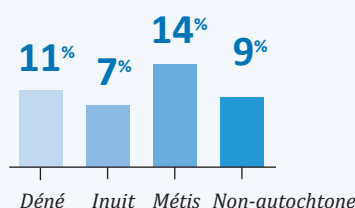
des personnes de plus de 24 ans souffraient de diabète aux TNO.

TAUX DE DÉPISTAGE DU DIABÈTE SELON

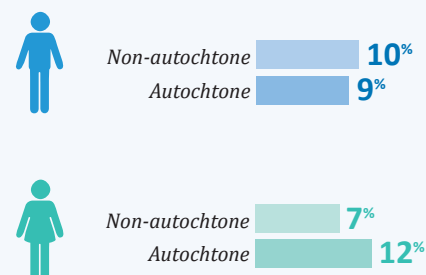
L'ÂGE



L'ORIGINE ETHNIQUE



LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE



LE TYPE DE COLLECTIVITÉ

Yellowknife



8%

Centres régionaux



13%

Petites collectivités



9%

TAUX DE DÉPISTAGE
AUX TNO*

10%

vs.

TAUX
NATIONAL*

10%

POURQUOI SE FAIRE DÉPISTER?

Le diabète peut être contrôlé, mais il peut provoquer des complications comme des maladies cardiaques, des AVC et des lésions rénales. En dépistant le diabète au plus tôt, vous avez plus de chances de rester en bonne santé.

PRENEZ SOIN DE VOUS

La plupart des diabètes peuvent être évités en adoptant un mode de vie plus sain, en mettant l'accent sur la perte de poids, en améliorant son alimentation et en augmentant les activités physiques.

FAITES-VOUS TESTER

Après 41 ans, chacun devrait se faire tester tous les trois ans pour le diabète en procédant à une simple analyse sanguine dans le centre de santé local.

*Chiffres à interpréter avec précaution : Le taux national comprend les personnes âgées de 20 ans et plus, tandis que le taux des TNO comprend les personnes âgées de 25 ans et plus. **SOURCE DES INDICATEURS** : Données ténosées de 2016 issues du Système national de surveillance des maladies chroniques, Santé de la population, Ministère de la Santé et des Services sociaux; données canadiennes de 2016 issues du Système national de surveillance des maladies chroniques. **DÉFINITION DES INDICATEURS** : Toute personne âgée de 25 ans et plus dont les données administratives au 31 mars 2017 indiquent qu'elle a le diabète, conformément à l'algorithme du diabète du Système national de surveillance des maladies chroniques, c'est-à-dire au moins une hospitalisation ou au moins deux demandes de remboursement d'un médecin sur une période de deux ans.

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest